



Le PG CATM

N° 1043
FÉVRIER
2023

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



✓ 60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FIN

DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Sébastien Lecornu, ministre des Armées a présidé la cérémonie officielle au mémorial du quai Jacques Chirac le 5 décembre 2022 à 16h00 en présence d'autorités civiles et militaires, d'élus ainsi que de représentants d'associations. Un dépôt de gerbe et un ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe ont conclu cette journée.



Délégation de l'Aube

© Ministère des Armées

RAID de la VERDUN PARIS VOIE SACRÉE

LE RAID DE LA VOIE SACRÉE : DE VERDUN À PARIS

Les 23 et 24 septembre 2023

- Le Raid de la Voie Sacrée, organisé par la Fédération des Clubs de la Défense, revient pour une 2e édition, les 23 et 24 septembre 2023 !
- Les participants, en équipe de 3, parcourront 250 km, de Verdun à Paris.
- La « Voie sacrée » permettait aux soldats de la Première Guerre Mondiale de rejoindre le front. Cette compétition sportive, humaine, 100% aventure et 100% mémoire empruntera cette route mythique et historique.
- Le Raid de la Voie Sacrée s'inscrit dans le cadre de la labélisation de la FCD par Terre de Jeux 2024.

Une expérience à la fois sportive, de dépassement de soi et de mémoire !

Créé en 2018 par la Fédération des Clubs de La Défense, le Raid de la Voie Sacrée est, pour la 2e édition, l'événement sportif rassemblant Histoire et aventure, pour se dépasser en souvenir de nos soldats et de ce qu'ils ont fait pour le pays.

Cette course exigeante reliant Verdun à Paris et s'inscrivant dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, fait son retour les 23 et 24 septembre 2023. Les inscriptions ouvriront très prochainement. À suivre sur la page Instagram du Raid.

100 % AVENTURE / 100 % MÉMOIRE

SOMMAIRE FÉVRIER 2023

- UNE – 5 décembre 2022
- 2 – Vie quotidienne
- 3 – Editorial / ½ part fiscale
- 4 – 5 – Discours du Ministre des Armées
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – Le Spécial Air Service
- 10 – La reprise du pont de Vrbanja
- 11 – Lettre à un prisonnier / ONaCVG
- 12 – 13 – Assemblée Nationale / Sénat
- 14 – Jean-Pierre Aumont (acteur)
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Dons et Legs / Courrier des lecteurs



VIE QUOTIDIENNE

Démarchage téléphonique

Sur le site l'Arcep, on trouve la liste de ces numéros qui peuvent vous démarcher. Ils sont appelés « numéros polyvalents vérifiés (pouvant être utilisés comme numéro d'appelant par des systèmes automatisés d'appels et d'envoi de messages) ». Comprendre des centres d'appel automatiques destinés au démarchage de masse, nous précise l'Arcep. Les voici :

- Pour la France métropolitaine, les numéros commençant par : 0162, 0163, 0270, 0271, 0377, 0378, 0424, 0425, 0568, 0569, 0948, 0949
- Pour la Guadeloupe, St-Martin, St-Barthélemy : 09475
- Pour la Guyane : 09476
- Pour la Martinique : 09477
- Pour La Réunion et Mayotte : 09478, 09479

Qu'en est-il des « 09 37 », « 09 38 » et « 09 39 » ?

Contrairement à ce qui avait été indiqué sur le site du service public, les numéros commençant par « 09 37 », « 09 38 » et « 09 39 », dits « numéros polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique », ne sont pas ceux des plateformes de démarchage commercial. Ils sont désormais utilisés « pour l'envoi de messages d'une enseigne commerciale à ses clients, ou pour des mises en relation particulières (livraison de colis, signalement de l'arrivée d'un chauffeur VTC, rappel de rendez-vous automatisé, etc.) », précise (cette fois-ci à raison) le site du service public. « Ils sont utilisés uniquement pour de la relation client, nous développe l'Arcep. Avant, un livreur pouvait par exemple utiliser les 06, mais ce n'est désormais plus le cas. Un de ces numéros lui sera attribué. »

Ne les bloquez donc pas, au risque de rater un appel. Des banques ou des services publics utilisent également ces numéros.

ERRATUM :

Dans le n°1042 du PG-CATM (janvier 2023), page 9 à droite, dans le paragraphe sur la 1/2 part fiscale ligne 5, nous prions nos lecteurs de rayer l'expression "décédé après 65 ans" glissée par erreur dans le compte-rendu de la réunion du Comité Fédéral et qui donne une fausse information. Nous vous prions de nous excuser.

EDITORIAL

Par le Vice-Président Pierre BELLET

Le temps passe vite

Combien de camarades ayant vécu comme nous, des moments semblables, et en particulier dans l'après-guerre d'Algérie et des combats de la Tunisie et du Maroc se sont endormis pour l'éternité ?

Et pourtant, par les jeux de notre mémoire, ils sont encore parmi nous, en virtuel certes, mais cette présence nous rappelle des moments de vie en commun, joyeux ou douloureux.

C'est ainsi que cet éditorial vous ramènera sûrement à évoquer des souvenirs trop souvent mis de côté.

Cette année 2023 va nous rappeler des temps de jeunesse, de camaraderie, d'amitié, mais aussi de luttes pour obtenir la réparation du préjudice subi et nous installer dans les droits qui en découlent.

Déjà, avant le cessez le feu de 1962 quelques soldats revenus d'Afrique du Nord avaient rejoint des sections locale de Prisonniers de Guerre. Certains venaient aux réunions en accompagnant leur père ou quelqu'un d'autre.

Ils ne trouvaient pas ce qu'ils souhaitaient ailleurs ou c'était le seul chemin pour un militantisme récent.

Ce fait irréversible provoqua dans la Fédération une prise en compte de ce fait et, dès le mois de juin 1968, une rencontre fut mise sur pied au siège fédéral pour réunir les cadets de la 3ème génération du feu.

Mais très rapidement, la mise en place d'une commission, d'un groupe coordinateur s'est imposée.

Ces camarades affirmèrent tout d'abord leur choix de maintenir leur adhésion, puis, après un échange permettant de créer une force militante, ils eurent vite fait de constituer le bureau de cette commission naissante.

Jean Pierre Gentin fut élu Président, Jacques Goujat le secrétaire et Pierre Bellet secrétaire adjoint.

Mais 3 mois plus tard, pour des raisons personnelles alors que le bureau n'avait pas encore commencé à travailler, Gentin se retirait et le tandem Goujat – Bellet s'installaient à la présidence et au secrétariat. Et ce duo resta en place jusqu'à la disparition de la commission, s'enrichissant en 1972 lors de la première assemblée générale tenue à Libourne de Pierre Dürr et Daniel Cougy.

C'est Roger Thomas, du Rhône, qui proposa le premier macaron autocollant CATM, nous avions alors un NOM.

Parmi les camarades qui ont participé à ces moments, il en reste encore dans notre Fédération et même au bureau et au Comité Fédéral

55 ans déjà et nombreux sont ceux qui nous ont quittés. La commission n'est plus, l'intégration s'est effectuée calmement.

Mais il reste un camarade qui peut vous entretenir de la première commission nationale, depuis 62 ans il milite dans vos rangs et ses souvenirs sont toujours présents parce que nous avons cru à cette Fédération qui a rassemblé au retour de captivité plus d'un million d'adhérents, et je m'incline respectueusement et avec affection devant leur mémoire.

DEMI-PART FISCALE AUX CONJOINTES ET CONJOINTS SURVIVANTS D'ANCIENS COMBATTANTS

L'avancée obtenue à partir du 1er janvier 2023 fait suite aux résultats chiffrés de l'enquête menée par notre Fédération, la FNCPG-CATM, portés à la connaissance des Parlementaires. Nous remercions toutes les actrices et tous les acteurs de cette action dont nous sommes fiers et qui va bénéficier aux veuves (et veufs), toutes associations confondues.

APPLICATION DE LA DEMI-PART FISCALE AUX VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS (ou VEUFS D'ANCIENNES COMBATTANTES)

Veuve d'ancien combattant
âgée de 74 ans et plus



L'ancien combattant avait sa
carte du combattant



La veuve peut bénéficier
de la 1/2 part

Les indications portées dans ce tableau s'appliquent sur les revenus de 2022.

Pour les veuves qui bénéficient déjà de cette demi-part supplémentaire, rien ne change, elles continuent à cocher la case W de leur déclaration de revenus 2022 à remplir début 2023.

Pour les veuves qui n'en ont pas bénéficié jusqu'à présent et répondent désormais aux critères du tableau ci-dessus, elles vont cocher pour la première fois la case W de leur déclaration de revenus 2022 à remplir début 2023 et joindre la photocopie de la carte du combattant de leur époux décédé.

(Il n'est plus question de demi-part dont l'époux AC devait bénéficier ni de retraite du combattant que l'époux devait percevoir pour être éligible à la mesure).

Attention, les demi-parts supplémentaires ne sont pas cumulables.

Si une veuve pouvait prétendre à une 1/2 part et ne l'a pas demandée, elle doit contacter le service des impôts, un effet rétroactif lui sera appliqué.

Pierrette Sarrazin



ORDRE DU JOUR DE SÉBASTIEN LECORNU MINISTRE DES ARMÉES

Prise d'armes à l'occasion de la nouvelle année

Cour des Invalides, Paris, le 4 janvier 2023

(seul le prononcé fait foi)

2023 : le rendez-vous de la transformation

Les messages de vœux se bornent souvent à faire le bilan de l'année écoulée et à dresser les perspectives de celle qui débute. Mais dans ce ministère, les défis de l'époque et les transformations que nous engageons avec la prochaine loi de programmation militaire, nous invitent à mener une indispensable introspection de ce que sont nos armées : de leur histoire, de leur format, de leurs missions, pour tracer ce que doit être leur avenir. C'est dans le fond ce que le Président de la République nous a demandé le 13 juillet dernier à Brienne.

Le monde change et dans cette cour des Invalides où résonnent les faits d'armes de nos anciens à Fontenoy, à Valmy, à Austerlitz, Verdun ou Bir Hakeim, nous mesurons toujours la responsabilité que nous portons pour défendre la France et sa grandeur.

Mais dans cette cour résonne aussi la douleur de nos défaites à Trafalgar, à Sedan ou à Dunkerque : leur souvenir nous intime de nous préparer perpétuellement. La France est un vieux pays, défendu par une vénérable armée. Ensemble, elles ont connu des défaites et de grandes victoires. Et parce que nous avons connu la honte comme la gloire, nous comprenons plus que d'autres la nécessité de l'introspection.

C'est là le courage d'un de Gaulle, d'un Messmer, d'un Debré, d'un Pompidou et plus généralement, des Résistants qui avaient vécu la débâcle de 1940, mais aussi les blessures de Suez, de l'Indochine et de l'Algérie. Une fois au pouvoir, ils ont su regarder les armées telles qu'elles étaient, pour changer le cours des choses et leur donner un nouveau souffle, en les transformant en profondeur. L'humilité nous commande de dire que nous vivons toujours de l'héritage des décisions qu'ils ont prises pour la Nation, il y a maintenant plus de 60 ans. Et il en fallait, de l'opiniâtreté, pour doter notre pays d'une dissuasion nucléaire crédible quand tout autour d'eux s'y opposait.

Il en fallait, de la persévérance, pour adapter le format de nos armées, et en particulier de notre armée de Terre pour la moderniser.

Il en fallait, de la vision, pour donner à la France sa place de Nation indépendante, « alliée mais non alignée », aux yeux de nos partenaires. Et devant le monde entier.

Il en fallait, du courage politique, pour engager la Nation à financer des programmes d'armement sur plusieurs décennies, en sanctuarisant une industrie de défense souveraine.

Il en fallait, de l'ambition, pour bâtir un service de renseignement qui offre à la France les informations, les réseaux et la puissance d'action d'une grande Nation.

Oui ! Pour défendre ces choix devant les chambres du Parlement, devant l'opinion publique et parfois même devant les armées elles-mêmes, il fallait convaincre, inlassablement. Il fallait avoir le courage de ses convictions face aux conservatismes, face à la peur du changement.

Les premières lois de programmation militaire de la V^{ème} République traduisaient cette vision. Dès 1960, plus de la moitié des crédits étaient dédiés aux trois composantes d'alors de la dissuasion, plaçant la France dans le cercle fermé des Nations dotées.

Les successeurs du général de Gaulle ont poursuivi cet héritage. Grâce à eux, la voute de la dissuasion nous protège et défend nos intérêts vitaux par les dommages inacceptables qu'elle peut infliger. Certains commentateurs semblent le perdre de vue, mais la protection de nos intérêts vitaux se joue aujourd'hui bien plus par la crédibilité de notre dissuasion que sur une ligne de front imaginaire. Les fondements de cette dissuasion crédible et robuste ont été rappelés par Emmanuel Macron à Toulon le 9 novembre dernier.

Les permanences et les transitions

Mesdames, Messieurs,

Comme en 1960, les questions que nous devons nous poser aujourd'hui sont celles des menaces qui pèsent réellement sur nous, selon l'adage : « dis-moi tes menaces, je te donnerai ton armée ». Identifier et qualifier ces menaces ou dangers requiert la même lucidité sur nous-mêmes. Ce sont ces menaces qui doivent nous mener naturellement à sanctuariser des lignes de continuité.

Comme en 1960, nous avons des armées de femme d'hommes courageux, qui n'ont pas peur de la dureté de la mission. Nous avons une armée de métier qui se caractérise aujourd'hui comme hier par un très haut niveau de compétences, et qui jouit de la reconnaissance de la Nation, comme de ses partenaires. Nous y veillons en nous assurant de la pérennité des spécificités du statut militaire – et notamment du régime des pensions militaires – comme le Président de la République l'a assuré le mois dernier. C'est

là un témoignage de l'adhésion, de la reconnaissance et du respect que suscitent nos armées, au-delà même de cette cour des Invalides.

Et tout cela n'est pas sans lien avec la juste reconnaissance que nous devons à nos anciens combattants, à nos tués comme à nos blessés et à leurs ayants-droits.

Mais au-delà de cet intangible, les nouveaux dangers nous obligent aussi à engager de nécessaires transitions.

Ces menaces sont hybrides, elles mettent simultanément à l'épreuve nos intérêts politiques, sociaux, économiques, technologiques et énergétiques ; tout autant civils que militaires. Elles créent un terrain favorable pour ceux qui tentent de diviser la Nation.

Les transitions qui découleront de ces menaces appellent des lignes d'efforts dans les champs du cyber, du spatial, des fonds marins, du renseignement, des drones, ou de la guerre informationnelle. De la maîtrise de ces domaines dépendent désormais notre souveraineté et notre indépendance.

Nous devons nous montrer à la hauteur de ces défis tout en continuant de faire face à des menaces plus anciennes, comme par exemple, la prolifération dans des pays comme l'Iran et la Corée du Nord.

Mais ces transitions, que nous allons engager, sont tout autant thématiques que géographiques.

En Afrique notamment, où le combat contre le terrorisme demeure une priorité. Nous devons continuer à défendre jalousement le bilan de nos opérations au Sahel et à honorer la mémoire des 58 soldats qui y sont tombés, et des blessés qui en sont revenus.

Mais cette priorité désormais nous impose de repenser notre stratégie, car plus que jamais notre responsabilité est d'aider nos partenaires africains à faire, et non de faire à leur place.

Les tensions que nous connaissons dans le monde ne sont pas cloisonnées. Ce qui se joue en Afrique est directement lié à la guerre que mène la Russie à l'Ukraine. Les groupes mercenaires pseudo privés qui agissent là-bas sont aujourd'hui également engagés aux côtés des armées russes en Ukraine. Ce n'est donc pas sans impacts sur notre sécurité.

Ces transitions conduiront aussi à faire évoluer nos engagements.

Nous le ferons en confortant nos alliances, en partenaire exemplaire, fiable et capable de mener des opérations de protection des frontières, comme nous le faisons en outre au sein de l'Alliance atlantique. Nous devons aussi poursuivre nos efforts pour agir en Européens, et préparer les grands enjeux de défense de demain, en pleine coopération avec nos partenaires et voisins.

Enfin, dans l'Indopacifique où culminent les tensions entre grands puissances, nous devons adapter nos moyens pour mieux protéger nos concitoyens et notre souveraineté sur nos territoires d'outre-mer, par ailleurs si sensibles aux risques sanitaires et climatiques et exposés à la tyrannie de distances.

Ce que j'attends de vous

Officiers généraux, officiers, sous-officiers, officiers marins, soldats, matelots, aviateurs, personnels civils du ministère,

Sous la mandature précédente, l'exécution des crédits décidés par le Président de la République, a permis de réparer ce que d'aucuns avaient parfois abîmé dans le passé.

Les lignes de continuité et les transitions que le Président de la République expose et que nous nous apprêtons à présenter au Parlement dans la future loi de programmation militaire, influenceront sur l'organisation de nos armées, sur les missions confiées à nos unités, à notre flotte aérienne et à nos forces navales.

Ces choix sont parfois difficiles, même s'ils s'inscrivent dans un cadre budgétaire bien plus confortable que jadis. Plus qu'une courbe budgétaire, c'est l'efficacité militaire des options retenues qui sera le seul juge.

Comme l'a rappelé le Président de la République – « la France n'a pas de raison d'accepter avec fatalisme ce qu'elle n'entend pas subir avec passivité ».

Mesdames, Messieurs,

Plus de 60 années après les grandes transformations décidées par le Général de Gaulle, les choix que nous nous apprêtons à faire seront lourds de conséquences. Ils engageront la Nation pour des décennies et devront résister sans aucun doute aux épreuves de ce monde instable.

Cette exigence, nous devons l'assumer pour être dignes de l'héritage de nos anciens. En leur temps, ils ont eu le courage de penser et de faire autrement pour préparer l'avenir et nous laisser un modèle d'armée qui nous a protégés jusqu'à aujourd'hui.

Chacun de vous, quel que soit le grade ou l'unité, devra participer à l'exécution et à la réussite de ces choix.

C'est ce que j'attends de vous comme ministre des Armées.

Et peut-être plus encore, c'est aussi ce que nous devons à ceux qui ont combattu pour nos couleurs, comme à ceux qui s'engageront demain dans nos armées, dans les réserves ou au sein du service national universel. C'est ce que nous devons à ceux qui se sentent le devoir et l'envie de s'engager et de combattre – aujourd'hui et pour longtemps encore – pour le succès des armes de la France.

Pour vous-mêmes, vos familles et vos proches, très belle année 2023.

Vivent les armées de la France !

Vive la République !

Et vive la France !

Le discours de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire sera publié dans notre bulletin n° 1044 de mars 2023

Loiret – Fleury-les-Aubrais



Commemoration du 5 décembre.

© « Service communication Ville de Fleury les Aubrais »

Loire – Montbrison



Hommage National aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc

Montbrison, 5 décembre 2022, 11 heures.

C'est devant le monument aux Morts du jardin d'Allard entièrement rénové que ce sont retrouvés les CATM du canton en présence de Jean-Michel Riaux, sous-préfet de Montbrison, Christophe Bazile, maire et président de Loire Forez Agglomération, Jean-Yves Bonnefoy, vice-président du Conseil départemental de la Loire.

Dix-sept porte-drapeaux entouraient les officiels. Mélanie Faure, petite fille du président cantonal a lu le message de notre fédération, suivi de Jean-Michel Riaux pour la lecture du message de Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Les gerbes ont été déposées par Jean-Michel Riaux, Christophe Bazile et Jacques Chapot, président cantonal. Ce dernier, avant la minute de silence et la sonnerie aux Morts, a donné lecture des six Montbrisonnais morts sur cette terre d'Afrique du Nord.

Pour clôturer la cérémonie, l'ensemble des participants a chanté la Marseillaise, avant le salut à tous les porte-drapeaux.

Le verre de l'amitié a été offert par la Municipalité.

Tous les CATM se sont retrouvés pour une choucroute au restaurant La Bruyère. Ils ont clôturé cette journée par la chanson « L'Algérie ».

Loir-et-Cher – Droué



Le 17 décembre, les ACPG CATM – Section de DROUE tenaient leur assemblée générale.

Il a été procédé au renouvellement du bureau.

A cette occasion, le Président actuel Monsieur LEROY Gilbert, Président depuis 23 ans, a cédé sa place à Monsieur BACCON Pascal.

Monsieur LEROY Gilbert a reçu de Madame Marie DROUILLET, Présidente-Déléguée des ACPG CATM du Loir et Cher la médaille de fidélité ainsi que la médaille d'honneur gravée de la Fédération Nationale. Monsieur Claude NURET Président Départemental et Monsieur Dominique LEAUTEY accompagnait Madame DROUILLET lors de la remise de ces médailles.

Loire Atlantique – Maisdon-sur-Sèvre



Les descendants des 3 "PG" maisdonnais lors de la présentation du diaporama : "Stalag XI B"

Alphonse Launais

Bernard Neveu

Marie Branger Piveteau

Bernard Neveu a présenté son diaporama sur le stalag XI B, lors de la réunion mensuelle de l'association « Recherches & Découvertes Maisdonnaises » (histoire et patrimoine) - Trois descendants des PG maisdonnais de ce stalag étaient présents lors de cette présentation, car ils sont membres de cette association. Tous les participants ont été très intéressés par ce montage qui présente en images l'histoire du XI B à Fallingbomel, la libération le 15 avril 45 par la 7ème armée anglaise de Montgomery, ainsi que la petite cérémonie de commémoration de cette libération, le 15 avril dernier, cérémonie organisée par les enfants de René Neveu (mle 65 123).

DANS LES DÉPARTEMENTS

Drôme-Ardèche – Villeneuve de Bert



Légion d'honneur pour un ancien combattant de l'association ACPG-CATM, section de Villeneuve de Bert.

Alfonso CAPUANO est né le 24 septembre 1934 dans le sud de l'Italie, c'est l'aîné d'une famille de 6 enfants. En 1945, refusant d'adhérer au parti fasciste de Mussolini, son père fut emprisonné puis arriva à gagner la France. Ce n'est seulement qu'en décembre 1949, sous la neige, que la famille put être réunie à nouveau, dans le petit village ardéchois de Mirabel. Elle demanda alors la naturalisation, Alfonso avait 15 ans.

Il est appelé sous les drapeaux le 4 mars 1958 au 18^{ème} régiment de dragons de la Valbonne (Ain). Trois mois et demi plus tard, il part pour l'Algérie au sein d'une unité combattante stationnée dans le constantinois. Il se retrouve à la tête d'un groupe de démineurs avant de devenir chef d'une équipe d'éclaireurs à la Harka 97. Ses actions et compétences sur le déminage lui permettent de sauver de nombreuses vies. Pendant 30 mois, il vécut dans la crainte de ne plus revoir sa famille.

Plusieurs actions d'éclats sont à mettre à son actif, dans un secteur particulièrement exposé à tous les périls. Cela lui a valu d'être cité à deux reprises à l'ordre du régiment. La première citation était accompagnée de l'attribution de la valeur militaire avec étoile de bronze.

Son grade de brigadier-chef lui est attribué au feu le 16 novembre 1960 et il reçoit le 26 mai 1961 le certificat de bonne conduite. Titulaire d'une permission libérable, le 23 juin 1961, il se retire à Mirabel.

Il restera à la disposition de l'armée en tant que réserviste jusqu'au 28 juin 1971, date de sa libération définitive.

Il reçoit la médaille militaire le 4 mars 2006 à Saint Jean le Centenier, village où il réside depuis de nombreuses années avec son épouse Gisèle. Il fait partie de la 54^{ème} section des médaillés militaires d'Aubenas.

Le 8 mai dernier, la médaille de la légion d'honneur, au rang de chevalier, lui a été remise au cours d'une belle célébration, entouré de sa famille, sous l'œil admiratif de son petit-fils Marceau, lui-même, engagé volontaire dans l'armée de terre depuis 2020, basé au 93^{ème} régiment d'artillerie de montagne de Varcès dans l'Isère et chef d'équipe haute montagne après avoir fait quatre mois en OPEX au Mali dans le cadre de l'opération Barkhane.

Ariège – Pamiers



Présidée par le Sous-Préfet de Pamiers, la cérémonie du 5 décembre perpétue la mémoire de ceux qui sont tombés pour la France en Afrique du Nord. Au cours de cette cérémonie ont été remises 3 croix du combattant et 5 insignes de portedrapeaux. Une gerbe de l'Association Départementale a été déposée par son président, son vice-président et sa secrétaire. A l'issue, les participants se sont retrouvés pour un verre de l'amitié à l'escadron de gendarmerie mobile.

Isère – Saint-Martin d'Hères



Les Archives départementales de l'Isère ont intégré leur nouveau lieu de conservation à proximité du campus universitaire, ce qui permettra aux étudiants d'aller directement aux sources de l'histoire iséroise. La construction du bâtiment a duré plus de 2 années, 14 075 m² – 90 mètres de long – 54 mètres de large – 25 mètres de haut ! 12 000 m³ de béton ultra-technique et 1 500 tonnes d'acier ce qui donne envie de dire que ce bâtiment est un vaisseau minéral qui fait écho au massif de la Chartreuse. Un bâtiment capable d'accueillir les 39 kilomètres de patrimoine écrit actuel, patrimoine delphinal compris, et les 31 kilomètres qui potentiellement pourraient se rajouter à l'avenir.

Le contraste est frappant entre l'aspect extérieur du bâtiment marqué par les quatre blocs compacts des magasins et l'aspect intérieur, très ouvert, traversant comme une rue, unissant le Sud et le Nord, accueillant les usagers et ponctuellement des expositions temporaires.

Nul doute que nous aurons l'occasion de profiter souvent de la salle de conférence, ainsi que des expositions prévues, ouvertes au monde combattant, avec le concours de l'ONaCVG. Les Archives départementales s'inscrivent résolument dans la mission de « passeur de mémoire ».

PCh – sources : « Chroniques d'Archives »

LE SPÉCIAL AIR SERVICE (SAS), UN CORPS COSMOPOLITE TRÈS EFFICACE



Le Special Air Service (SAS) est une unité de forces spéciales britanniques qui s'est fait connaître pendant la seconde Guerre mondiale en se livrant à des raids audacieux menés sur les arrières des lignes allemandes en Afrique du Nord. Pour se renforcer, elle a intégré des unités étrangères, en particulier françaises comme la 1^{re} Compagnie d'Infanterie de l'Air. A la fin de la campagne du désert (Libye, Cyrénaïque, en Crète et Tunisie), elle a rejoint la Grande-Bretagne pour se restructurer en vue des opérations de l'Europe du Sud (Italie), du Nord (France, Belgique, Pays-Bas), en formant une brigade anglo-franco-belge.

Ces forces spéciales ont été mises au point en 1941 en Egypte par un jeune lieutenant écossais, David Stirling, alors qu'il séjournait à l'hôpital après un accident de parachute, avec pour devise « Qui ose gagne ». Il a proposé de former une nouvelle unité destinée à frapper l'ennemi sur ses bases-arrières (aérodromes et ravitaillement, entre autres). Constituée de petites unités de commandos, elle ferait preuve d'agilité et de précision. Ce projet ne faisait guère l'unanimité au début, mais sa détermination, avec son adjoint Paddy May et l'appui du futur maréchal Archibald Wavell, sont venus à bout des dernières réticences. La Brigade s'installe donc sur la base de Kabrit, sur les bords du Canal de Suez, constituée d'une soixantaine d'hommes qui forment le L Detachment. Après des raids menés en collaboration avec le Lon Range Desert commandé par le futur général David Lloyd Owen, où les hommes du SAS font sauter des avions sur les aérodromes italiens et allemands, le haut commandement britannique a appliqué à plus grande échelle l'idée de Stirling, et a commencé à réfléchir

sérieusement à l'utilisation de ce nouvel atout. Chaque raid effectué permettait de mettre hors d'état de nuire plus de 20 appareils et d'endommager les aérodromes plus efficacement que tous les Groupes bombardiers engagés.

UNE COMPAGNIE DE CHASSEURS PARACHUTISTES FRANÇAIS

Dès le début de ces opérations, Stirling s'était rendu compte que les hommes dont il aurait besoin devraient être formés aux actions commandos. Mais il disposait de peu de temps et prit des hommes qui avaient déjà une formation avancée. Comme en Egypte, il y avait des parachutistes français, trop peu nombreux pour remplir des missions, mais qui ne demandaient qu'à participer à l'effort commun et qui avaient déjà participé à des opérations de destruction en France, Stirling demanda donc à ses supérieurs que ces Français lui soient rattachés. Comme cette unité faisait partie des Français Libres, il prit sur lui de demander directement au Général de Gaulle la « permission » de lui emprunter la 1^{re} compagnie de chasseurs parachutistes du capitaine Georges Bergé en provenance de Grande-Bretagne.

Au début, de Gaulle refusa qu'une seule partie de ses troupes soit placée sous commandement direct d'un officier britannique dans une unité britannique. Mais comme il respectait la vieille alliance entre les royaumes d'Écosse et de France, « la plus ancienne alliance du monde » selon ses mots, il aurait fait volte-face en comprenant que Stirling était Écossais. En janvier 1942,

la 1^{re} CCP du capitaine Georges Bergé est envoyée à Kabrit. Les premiers sticks français ou franco-britanniques sont engagés dès fin mai 1942. Un raid est mené contre l'aérodrome de Candie-Héraklion en Crète, par un commando de 6 hommes, conduit en Crète en sous-marin, légèrement équipé (colt 45, poignard, compas et vingt bombes Lewis chacun). Ils ont détruit 22 avions de la base aérienne allemande. Devant les attaques du SAS, des gardes sont placés sur les aérodromes pour protéger les avions, empêchant les hommes du SAS de poser leurs bombes. Aussi Stirling équipe-t-il la brigade de jeeps munies de 3 à 5 mitrailleuses chacune, avec lesquelles il lance des attaques surprise qui leur permettent d'avoir momentanément une puissance de feu supérieure à l'ennemi et de détruire les avions, avant de s'enfuir dans le désert. À Sidi Haneish (27 juillet 1942), 18 jeeps détruisent une trentaine de Heinkel 111

4 REGIMENTS DONT 2 FRANCAIS

Malgré l'échec du raid contre le port de Benghazi, (les forces impliquées étaient trop nombreuses selon les critères SAS) et la capture par les Allemands de son chef lors d'une mission en Tunisie, qui l'expédièrent en Allemagne, les forces spéciales, scindées en deux unités sous les ordres de Paddy Mayne, gagnent le droit de continuer le combat sur le front européen. Après le débarquement des Britanniques et des Américains en Afrique du Nord, l'idée d'un corps cosmopolite était acquise. Elle forme un corps intégré dans les plans de l'État-major. L'unité, placée sous les ordres du général de Brigade Roddy Mc Leod, compte désormais quatre régiments - 2 britanniques, 2 français dont le 3^e régiment de SAS (3^e RCP) sous le commandement du capitaine Château Jobert alias « Conan », le 4^e régiment de SAS (2^e RCP) sous le commandement du commandant Bourgoïn - et une compagnie belge. Chaque régiment comprend 40 sticks (groupes de 10 hommes).

Le SAS a fait la preuve de son efficacité et il est connu de l'Etat Major Allemand. Hitler avait lui-même émis le Kommandobefehl, fin 1942, afin que tous les commandos qui tombaient entre les mains de ses soldats soient considérés comme des espions et fusillés séance tenante : « Les troupes SAS prisonnières seront remises immédiatement à l'unité de la Gestapo la plus proche. Ces hommes sont très dangereux. La présence de troupes SAS dans n'importe quel secteur doit être immédiatement signalée. Elles seront exterminées sans pitié »

LES PREMIERS FRANÇAIS A POSER LE PIED EN FRANCE

La brigade SAS est employée sur le front européen dès le débarquement pour des missions d'ordre stratégique. Ainsi, parmi les premières troupes alliées de l'opération Overlord, 36 Français libres du 4^e SAS sont parachutés le 6 juin à 0 h 30, heure anglaise, (22 h 30, soir du 5 juin en Bretagne) afin de harceler les moyens de communication et empêcher des renforts allemands d'atteindre la tête de pont en Normandie. Ils devenaient ainsi les premiers soldats français et alliés de l'armée à poser le pied en France, avant même les 177

fusiliers marins français du célèbre commando Kieffer. Aidés de la Résistance bretonne, ils devaient harceler l'ennemi et l'obliger à rester sur place. Les sticks des lieutenants Marienne et De sont parachutés près de Plumelec et de Guéhenno (Morbihan)... Plus au Nord, les lieutenants Botella et Deschamps et leurs hommes tombent en bordure de la forêt de Duault (Côtes du Nord) où ils installent une base.

Les maquisards sont nombreux, mais mal encadrés, mal formés et quasiment sans matériel. Les SAS prennent donc en main l'instruction ainsi que l'approvisionnement en armes, tout en menant des actions de sabotage visant les moyens de communication, de ravitaillement et de déplacement des Allemands. Dans les forêts bretonnes, très bien adaptées aux besoins des maquisards, les Allemands se sentent en danger et ne se déplacent plus qu'en fortes colonnes, peu discrètes mais plus sûres. Cela permet alors de mieux surveiller ces déplacements et de demander l'intervention de l'aviation alliée.

Le commandement allemand décide de réagir, car il craint l'ouverture d'un second front en Bretagne après celui de la Normandie. Les deux bases de commandement des groupes SAS, la forêt de Duault et le village de Saint Marcel sont attaqués à quelques jours d'intervalle, les 12 et 18 juin 1944. Mais les Allemands, malgré des pertes sévères, ne parviennent pas à encercler ces bases, et obtiennent uniquement la dispersion des combattants. Début août, lorsque les Américains entrent en Bretagne, l'ordre d'insurrection générale est donné, ce qui facilite la progression des unités blindées et la libération de la région. Le 4th SAS paya cher cette efficacité : 70 tués, 197 blessés sur 450 engagés (sans parler des pertes de la Résistance).

DES SAS FRANÇAIS A LA LIBERATION DE PARIS

Dans les semaines qui suivent, les régiments sont déployés en France derrière les lignes ennemies afin de harceler les Allemands en retraite après les débarquements en Normandie et en Provence, en Vendée, dans le Finistère, le Limousin, les monts du Lyonnais et en Saône-et-Loire, et certains participent à la libération de Paris. Au cours de l'hiver 1944, les SAS sont envoyés d'urgence dans les Ardennes Belges. Le 3rd SAS et le 4th SAS (français) opèrent ensuite début avril 1945 aux Pays-Bas lors de l'opération Amherst où les SAS Français ont créé la confusion chez les allemands au bord de la défaite.

À la fin de la guerre, les régiments SAS non-britanniques furent transférés aux armées de leurs pays d'origine ; les 1st et 2^d SAS furent dissous et tinrent leur dernière parade le 5 octobre 1945. Le QG de la brigade SAS survécut quelques mois supplémentaires en raison de l'existence d'équipes SAS chargées de poursuivre les criminels de guerre en Europe, avant d'être dissous à son tour le 30 juin 1946. Lors de la capitulation de l'Allemagne le 8 Mai 1945, il n'y avait plus que 22 membres français des SAS survivants sur les 215 SAS français engagés avant le 8 novembre 1942, soit 90 % de pertes.

Paul Philippart

Spécial Air Service - les S.A.S. Source : Photo DMPA



LA REPRISE DU PONT DE VRBANJA PAR L'ARMÉE FRANÇAISE

Un acte de guerre par l'armée de la paix

Le combat pour la reprise du pont de Vrbanja le 27 Mai 1995, est un épisode qui a marqué la guerre de Bosnie-Herzégovine et du siège de Sarajevo évoqué par le PG-CATM dans son numéro de Novembre 2022. L'Armée de la République Serbe de Bosnie (VRS) avait pris aux casques bleus de la Force de maintien de la paix des Nations Unies le poste d'observation de la FORPRONU (Force de Protection des Nations Unies) situé aux deux extrémités de ce pont. Des éléments de la VRS déguisés en Casques bleus avec uniformes, armes, gilets pare-balles et véhicule blindé réglementaire français, apparemment empruntés à des Casques bleus otages, avaient conquis sans coup férir le poste de garde français sur le pont de Vrbanja, tenu par une douzaine d'hommes appartenant au 3e régiment d'infanterie de marine (Rima) de Vannes, aussitôt faits prisonniers. Dix d'entre eux étaient alors emmenés à la caserne de Lukavica, dans la banlieue ouest de Sarajevo, siège de l'état-major de l'armée serbe dans la capitale bosniaque et 2 autres maintenus près du pont en otage.

Jacques Chirac qui venait d'être élu, président de la République, avait tapé du poing sur la table, décidé de ne pas rester sans réagir aux humiliations subies. L'Elysée soulignait « *qu'en d'autres temps, il aurait été laissé aux Serbes qui l'avaient pris* ». Mais le président de la République, « *qui n'admettait pas que nos soldats soient humiliés* », s'en était pris, lors de cette réunion du conseil restreint, à la « *manière de faire* » des responsables militaires français de l'état-major des armées, qui auraient accepté « *l'école de la diplomatie ondoyante* » et privilégié « *la négociation plutôt que la rétorsion quand elle est nécessaire* ». L'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, a donné explicitement l'ordre au général français Hervé Gobillard, commandant la zone de Sarajevo, de ne point tergiverser en attendant d'hypothétiques instructions de la Forpronu et de reprendre l'objectif de vive force. « *Ce pont, c'était le pont d'entrée de Sarajevo, c'était en quelque sorte le pont de Kehl entre la France et l'Allemagne. C'était un pont stratégique. Si on livrait ce pont, si ce pont tombait aux mains des Serbes, ils avaient ainsi la clef d'entrée de la ville* » témoignait il, alors que le siège de Sarajevo était à l'époque total. Les Serbes encerclaient Sarajevo, donc les convois n'arrivaient plus, les avions n'atterrissaient plus, il n'y avait plus de ravitaillements.

LA DERNIERE CHARGE BAIONNETTE AU CANON

Une section de 31 soldats du 3^e RI de la Marine, menée à l'assaut par le lieutenant Heluin puis par le capitaine Lecointre, futur CEM des Armées, reconquiert par la suite le pont, appuyé par 70 soldats du RI chars de marine, et le tir direct de mitrailleuses de véhicules blindés. L'action n'a pas été facile et s'est jouée au centimètre près : le poste de Vrbanja fait 65 mètres de long. Complètement recouvert de sacs de sable, défendu par des réseaux de barbelés, ce n'était qu'une succession de recoins obscurs et de couloirs étroits. Les risques étaient énormes. Au cours de l'assaut français, des soldats de l'armée de la République de Bosnie-Herzégovine (ARBiH) ouvrirent le feu sur les postes d'observation tenus par la VRS, blessant accidentellement un otage français. Deux soldats français, les marsouins Marcel Amaru et Jacky Humblot, sont tués lors de l'assaut et 17 sont blessés, dont le lieutenant Heluin. Quatre soldats de la VRS sont tués, trois autres blessés, et quatre capturés. En milieu de journée samedi, un premier échange de blessés eu lieu. Et les autorités françaises y ont vu un premier résultat de cette politique de fermeté dans le fait que les Serbes ont finalement abandonné le poste qu'ils tenaient de l'autre côté du pont, tandis qu'un de leurs prisonniers s'échappait, ou était libéré selon une autre version. Après ce combat, les forces de la VRS ont évité de s'engager contre les soldats français de l'ONU déployés dans la ville.

Ce combat est considéré comme la dernière charge « *baïonnette au canon* » de l'armée française et eut une grande répercussion dans l'opinion publique. Lors des obsèques des marsouins Amaru et Humblot, le 1er juin 1995 à Vannes, le président de la République déclarait : « *les marsouins Amaru et Humblot sont morts pour une certaine idée de la France, une France qui refuse de s'abandonner à la fatalité et à l'irresponsabilité.* » Le général Gobillard expliquait « *qu'au niveau français, cela a redonné à tous une certaine fierté et ainsi une certaine crédibilité à l'action de la Forpronu. Au niveau diplomatique, le monde entier s'est aperçu qu'on ne pouvait pas discuter avec des barbares qui prenaient des soldats en otages et utilisaient des procédés de simples terroristes* ».

Paul Philippart

PRÉSENTATION DE

Lettre à un prisonnier



NaCVG

Aider Reconnaître Transmettre

L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) conçoit un ambitieux projet de jeu numérique pédagogique et historique ayant trait aux prisonniers de guerre, avec le soutien de la FNCPG-CATM. Intitulé Lettre à un prisonnier, ce projet vise à rendre l'histoire accessible pour tous et à faire mieux connaître la mémoire des prisonniers de guerre. L'utilisateur est ainsi invité à retracer les parcours de trois prisonniers, articulés autour de la figure d'une marraine de guerre. Deux de ces prisonniers sont des soldats issus des colonies, mettant en lumière la mémoire minorée de ces combattants. Centré sur la période de captivité des soldats, de 1940 à 1944, le jeu se chapitre en trois scénarios indépendants mais concordants. Chacun permet de retracer la vie d'un prisonnier : Lucien, officier métropolitain retenu en Allemagne ; Kamara, père de famille et cultivateur sénégalais retenu dans un frontstalag en Bretagne ; Saïd, étudiant algérien retenu dans le même camp que Kamara. Leurs parcours s'entrecroisent, reliés par le personnage central de Madeleine, jeune marraine de guerre avec laquelle ils entretiennent des correspondances. Les personnages, fictifs, sont inspirés du réel et les scénarios, rédigés au sein de l'ONaCVG, ont été validés par Julien Fargettas, historien spécialiste du sujet.

Une galerie de personnages ponctue le jeu et permet d'aborder d'autres aspects du conflit et de l'époque comme le rôle des femmes, la Résistance, la colonisation, le racisme ou encore la vie sous l'Occupation. Le jeu sera accessible gratuitement pour tous, sur ordinateur, depuis le site web de l'ONaCVG. Les jeunes sont particulièrement ciblés, notamment les scolaires, de la primaire au lycée, ainsi que leurs enseignants. Conçu comme un outil pédagogique, le jeu pourra être utilisé en classe afin d'aborder le conflit avec un regard nouveau et moderne. Des fiches pédagogiques seront proposées en complément pour prolonger l'expérience et approfondir les connaissances des jeunes autour de thèmes tels que l'emprisonnement, les femmes dans la Résistance ou les tirailleurs sénégalais. Afin de concrétiser ce projet, l'ONaCVG est à la recherche de partenaires financiers. Si vous souhaitez permettre à Lettre à un prisonnier de voir le jour et contribuer à son financement, vous pouvez contacter Marie Dufour et Noémie Fouques, en charge du projet, pour plus d'informations :

noemie.fouques@onacvg.fr

marie.dufour@onacvg.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le **PG CATM**

Je désire m'abonner au journal national "**LE PG-CATM**" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "**LE PG-CATM**", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

ASSEMBLEE NATIONALE

Questions Réponses

Question de Mme Clémence Guetté (La France insoumise – Nouvelle Union Populaire écologique et sociale – Val-de-Marne) concernant l'absence de commémoration officielle des 230 ans de la bataille de Valmy.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 13/12/2022 Page 6243.

La politique mémorielle du ministère des armées s'attache à la commémoration des conflits contemporains survenus depuis 1870, qui n'inclut donc pas la bataille de Valmy. Toutefois, à l'occasion des 230 ans de cette bataille, une importante cérémonie a eu lieu le mardi 20 septembre 2022, présidée par le préfet de la Marne, représentant l'État, et placée sous l'autorité militaire du général de division Jean-Michel Guilloton, délégué militaire départemental de la Marne. Cette cérémonie s'est tenue face au monument Kellermann et a mobilisé le chef de corps et une batterie du 40^{ème} régiment d'artillerie, un escadron du 501^{ème} régiment de chars de combat, la musique de l'arme blindée cavalerie et un détachement de 1^{er} régiment du service militaire volontaire.

Question de Mme Annick Cousin (Rassemblement National – Lot-et-Garonne) concernant la délivrance du diplôme et de la médaille des porte-drapeaux.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 13/12/2022 Page 6245.

Le ministère des armées mesure à sa juste valeur l'engagement des jeunes porte-drapeaux. Ces jeunes s'investissent pour assurer la pérennité de notre mémoire collective nationale. Ils accomplissent une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la Nation, aux combattants et aux disparus. Ils véhiculent, au moyen de leur drapeau tricolore, un message porteur de paix, de fraternité, et raniment le souvenir de tous ceux qui se sont sacrifiés pour sauvegarder l'honneur et la liberté de leur patrie. En témoignage de reconnaissance de leur engagement, le premier diplôme d'honneur de porte-drapeaux est délivré à compter de 3 ans d'exercice. La réglementation permet à un jeune engagé dès l'âge de 13 ans de demander la délivrance du diplôme et de l'insigne à 16 ans. Cette limite d'âge vise à s'assurer que les plus jeunes mesurent pleinement le symbole, la mémoire et les valeurs incarnées par le drapeau tricolore, et donc le sens de leur engagement. Cette limite est aussi sous-tendue par la garantie de la libre adhésion des très jeunes porte-drapeaux à leur mission.

Question de M. Jean-Marc Zulesi (Renaissance – Bouches-du-Rhône) concernant les conditions relatives à l'attribution de la carte du combattant.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 20/12/2022 Page 6439.

L'arrêté du 12 décembre 2018 a modifié l'arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter (ancienne numération) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), indiquant qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les missions effectuées entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 conformément aux accords d'Évian de mars 1962, ouvrent droit à la carte du combattant au titre des opérations ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France. En vertu du CPMIVG, une durée d'au moins quatre mois de service effectuée au titre de la guerre d'Algérie ou des missions précitées, effectuées entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 correspond notamment à l'un des critères d'octroi de la carte du combattant au titre de chacune des périodes considérées. À compter du 2 juillet 1964, la présence de troupes en Algérie, notamment au Sahara et à Mers El-Kébir, n'est pas la conséquence du conflit algérien ou de ses suites directes, mais celle d'une concession de l'Algérie souveraine à la France, les accords d'Évian prévoyant en effet la conservation par la France d'un certain nombre d'installations militaires pendant une durée limitée. L'engagement de militaires sur le territoire algérien après le 1^{er} juillet 1964 ne relève ainsi pas d'opérations ou de missions ouvrant droit à la carte du combattant.

Question de M. Bertrand Bouyx (Renaissance – Calvados) concernant la reconnaissance et le recensement des pupilles de la Nation.

Question de M. Franck Allisio (Rassemblement National – Bouches-du-Rhône) concernant les orphelins de guerre, pupilles de la Nation, enfants de déportés.

Question de M. Jean-Marie Fiévet (Renaissance – Deux-Sèvres) concernant la reconnaissance des pupilles de la Nation.

Texte de la réponse (pour ces trois questions) publié au Journal officiel du 27/12/2022 Page 6657.

Les décrets de 2000 et 2004 obéissent à une logique de réparation à l'égard de crimes singuliers : les persécutions antisémites, la Shoah, la barbarie nazie. L'origine de ce devoir de réparation est la reconnaissance de la responsabilité de l'État français par le Président Chirac lors de la commémoration du 53^{ème} anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv, en 1995. Ce dispositif est venu s'ajouter à celui prévu pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre, mis en place à partir de 1916 et codifié dans le code des pensions

militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Il est fondé sur l'expression de la solidarité de la Nation à l'égard des enfants dont les parents sont morts pour la France, qu'ils soient morts en combattant pour elle ou victimes civiles des combats, des bombardements, des exécutions d'otages. Cette solidarité est très concrète : l'adoption par la Nation oblige la puissance publique avec une prise en charge et un accompagnement pendant la minorité et les études. Les orphelins de 1939-45 ont reçu cette aide dans les années d'après-guerre, comme en bénéficient aujourd'hui les pupilles mineurs. En 2021, 5.938 interventions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), ont été réalisées pour eux, pour un montant de 3.7 millions d'euros. À leur majorité, les pupilles demeurent ressortissants de l'ONACVG et peuvent toujours bénéficier de son action sociale. En 2021, 2.768 dossiers ont été instruits en leur faveur, mobilisant plus d'1 million d'euros. À la date de rédaction de cette réponse, le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 prévoit que le Gouvernement remette un rapport, dans les six mois suivant la promulgation de la loi de finances initiale, sur les conditions dans lesquelles l'État, au travers de son opérateur, l'ONACVG, assure le dénombrement et le soutien des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. Une réflexion sur les suites à donner à ce rapport pourra alors s'engager.

SENAT

Questions Réponses

Question de M. Hugues Saury, sénateur du Loiret, à M. le ministre des armées concernant les conséquences de la suppression de la quote-part issue de la collecte du Bleu de France pour les associations patriotiques locales.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 08/12/2022 (6300).

La possibilité pour les associations d'anciens combattants, de conserver une quote-part à la collecte du Bleu de France était une pratique autorisée par les deux associations initialement gestionnaires du Bleu de France : le comité national du souvenir et l'association du Bleu de France. Les comités locaux de ces deux associations avaient obtenu le droit de garder une partie des produits de la recette collectée avant de transférer le reste des fonds aux sièges nationaux. Cette pratique a perduré après l'intégration, en 1991, de l'œuvre nationale du Bleu de France au sein de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Cet usage a cependant été soumis à une exigence d'utilisation des fonds conservés par les associations collectrices pour des actions de solidarité ou de mémoire. Néanmoins, du fait de la difficulté d'obtenir un suivi de l'utilisation de ces fonds, il a été décidé de faire évoluer ce dispositif, qui avait été pointé par le Cour des Comptes

dès 2008. Outre cette nécessité de transparence, la suppression de la possibilité de conservation d'une quote-part de la collecte répond également à la volonté de préserver l'équité entre tous les types de collecteurs, notamment les forces armées qui reversent 100% du produit de leurs collectes. Il s'agit, en outre, d'une exigence vis-à-vis des donateurs qui ignorent cette possibilité de conservation d'une quote-part et qui souhaitent affecter l'intégralité de leurs dons aux missions du Bleu. Enfin, cette modification répond à une nécessité de clarification des règles de gestion, notamment pour les associations qui s'exposaient au risque de qualification de « gestion de fonds publics ». La suppression de la quote-part est compensée par la possibilité pour les collecteurs de demander auprès de l'ONACVG une subvention pour un projet local en lien avec l'objet du Bleu de France, soit pour un projet mémoriel, soit pour un projet solidaire. Enfin, en complément des collectes sur la voie publique, il est possible de mettre en place, par le biais de conventions, des actions visant à récolter des fonds pour le Bleu de France (course solidaire, concert, exposition, tombola, vente aux enchères...). Ces actions doivent être soumises à des conventions d'engagement entre les parties et peuvent permettre des conditions de répartition des recettes entre les parties afin de couvrir d'éventuels frais d'organisation.

Question de Mme Françoise Férat, sénatrice de la Marne, à M. le ministre des armées concernant la prise en compte des fondations et associations mémorielles dans la gouvernance nationale.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 15/12/2022 (6488).

La réforme du 15 janvier 2021 a supprimé les personnalités qualifiées qui étaient nommées jusqu'à présent à la discrétion du Gouvernement au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Un comité indépendant, désigné conformément à l'article 7 de la loi du 15 janvier 2021, a remis au Premier ministre un rapport sur la future composition du CESE le 5 mars 2021. Ce rapport a permis au Gouvernement de préciser par le décret n° 2021-309 du 4 mars 2021 la répartition et les conditions de désignation des membres du CESE. L'article 4 de ce décret prévoit la nomination de quarante-cinq représentants au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative. Ces représentants sont désignés par des associations dont la liste est précisée par le décret mais où ne figurent pas les associations mémorielles. Le ministre chargé des relations avec le Parlement, qui a notamment pour mission de suivre les relations entre le Gouvernement et le CESE, a été saisi des observations de l'honorable sénatrice.

JEAN PIERRE AUMONT, UN FRANÇAIS LIBRE DU CINÉMA

Jean-Pierre Aumont (1911-2001), nom de scène de Jean-Pierre Philippe Salomons, fait partie des français libres du cinéma. Ils ont fui la France quand elle fut envahie, mais ils ne l'ont pas abandonnée pour des avantages matériels ou une vie meilleure. Ils sont revenus en libérateurs : Jean Gabin, Joséphine Baker, Jean Marais, Pierre Dac, Joseph Kessel, Jean-Pierre Melville, Jean Nohain, Henri Gogin, Maurice Druon.

Il a été un jeune premier vedette du cinéma de l'entre-deux guerres, a participé à divers films américains, a fait partie des Forces Françaises Libres pendant la seconde guerre mondiale. Lorsque la guerre éclate, il a le grade de sergent. Il est mobilisé en 1939 et affecté à la 3^e division cuirassée, à Reims, auprès de sa mère, qui décède le 13 mai, lors de l'attaque allemande, il rejoint son unité à Toulouse. Mais d'origine juive, les lois raciales l'inquiètent. Il parvient à quitter la France et il émigre aux États-Unis, grâce à un visa de complaisance du consul de Honduras en 1940, où il va devenir la « coqueluche française d'Hollywood ». Il a même été la vedette de deux films de guerre en 1943 ayant pour cadre le conflit en France : « *Un commando en Bretagne* » de Jack Conway et « *La Croix de Lorraine* » de Tay Garnett avec Gene Kelly.

Un soir, mal à l'aise dans un pays où règne la paix, gêné de se tenir à l'écart des combats, Jean Pierre Aumont adresse au capitaine de Manziarly, au bureau de recrutement des Forces françaises libres à New York, un télégramme : « *Ai décidé de m'engager dans les Forces Françaises Libres* », en dépit d'un contrat qui le lie à la MGM. Le lendemain, il part à New York pour signer son engagement et choisir son affectation. Une semaine plus tard, son départ est retardé, et on lui demande de repartir pour Hollywood pour participer au film « *The Cross of Lorraine* » (La Croix de Lorraine) qui est tourné de la fin avril à la mi-juillet 1943. Il raconte l'histoire de deux soldats français, Paul et Victor, qui sont faits prisonniers et envoyés en Allemagne dans un camp de travail, dirigé par le sergent Berger. Ils s'en évadent et se réfugient dans un village voisin, où ils réussissent à dresser les habitants contre les Allemands. C'est à cette époque qu'il épouse l'actrice Maria Montez à Hollywood, le 13 juillet 1943.



Un libérateur de la France

Le film terminé, on confie à Jean-Pierre Aumont une copie pour qu'il la fasse visionner par le général de Gaulle. Embarqué sur un Liberty Ship, il rejoint en Afrique du Nord la 1^{re} division française libre, où il sert comme aide de camp du général Brosset pendant la campagne d'Italie.

Officier de liaison à la 3^e division d'infanterie américaine lors du débarquement de Provence (15 août 1944), il est blessé à Marseille puis retrouve la 1^{re} DFL à Lyon. Il fait partie des troupes qui libèrent la France, notamment en tant que lieutenant aide de camp du Général Diego Brosse, commandant de la 1^{ère} division française libre. Il a survécu à

la chute de la jeep qui provoque la mort du général Brosset le 20 Novembre 1994 au pont du Rahin, à Champigny en Haute-Saône. Blessé deux fois, il reçoit la croix de guerre 1939-1945 et la Légion d'honneur.

Après la guerre, Jean-Pierre Aumont s'est partagé entre l'Europe et les États-Unis, en tournant de nombreux films. Durant sa carrière, il tourne en tout dans une cinquantaine de films, de Paris à Rome, de Londres à Hollywood.

Paul Philippart





LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 250

HORIZONTALEMENT

- 1 - Démotiver les effectifs
- 2 - Femme de bonne écriture - A perdu son grand A
- 3 - Il est de la trilogie de Sergio - Infime partie d'un régime
- 4 - Gothiques - Marque le lieu traversé
- 5 - Ici il n'eut qu'un mais plusieurs dans la bergerie - Monnaie d'échange
- 6 - Donne la possibilité de s'évader - Très utilisés dans les décors
- 7 - Ne fait pas partie des neuf mais fut celle d'un écrivain - Il peut être d'officier, faux et même de Claudine
- 8 - Se fourvoya - Monastère orthodoxe
- 9 - Erodées - Il faut le doubler pour rentrer en scène
- 10 - Amalgames de couleurs

VERTICALEMENT

- A - Jacques mettait en garde l'usage de cette pratique
- B - Louanges - Tsigane
- C - Fait partie de la conception, de la tenue vestimentaire féminine - Quatre papes portèrent le nom
- D - Aliment du matin - Désirant un certain désir
- E - Niais - Blanc et rouge
- F - Unité photographique - Ville du Gard
- G - Même avec ce qu'il ne peut atteindre cette île - Là il faudra déplacer des pierres - Sigle bien connu des chômeurs
- H - Pas vu pas pris
- I - Réputé pour respirer la santé - Assimilée à l'espèce
- J - Péninsule hellénique à visiter en partant de Cythère - Ici ce sont des anciens.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 249

HORIZONTALEMENT

- 1) RENROC - PA
- 2) FOREE - REEL
- 3) OMO - BISEAU
- 4) RA - CAR - EUN
- 5) EN - AE - MI
- 6) SEULE - VIET
- 7) TERREES
- 8) ICI - IO
- 9) EOLIEN - PL
- 10) RIEN - DRIEU

VERTICALEMENT

- A) FORESTIER
- B) ROMANE - COI
- C) ERO - UTILE
- D) NE - CELE - IN
- E) REBA - ERIE
- F) IRA - ROND
- G) CRS - EVE - SR
- H) EEE - IEL
- I) PEAUMES - PE
- J) ALUNIT - ELU

NOTE de LECTURE



FEMMES COMBATTANTES

Pourquoi Noor, princesse indienne, s'est-elle engagée en 1942 dans les services secrets britanniques plutôt que d'attendre que la guerre se termine ? Quel appel Susan Travers a-t-elle entendu pour quitter sa vie d'aristocrate et suivre les hommes de De Gaulle à Bir Hakeim ? Comment l'infirmière Geneviève de Galard a-t-elle choisi de partager les souffrances des blessés dans l'enfer de Diên Biên Phu ? Et Lily ? Quelle passion a animé cette Soviétique de moins de vingt ans, pour aller défier les aviateurs d'Hitler au-dessus de Stalingrad, tout comme la poète Hannah qui a fui la Hongrie antisémite pour y revenir en agent secret britannique au moment où les nazis l'envahissent ? Plus près de nous, pourquoi Jihane la Kurde a-t-elle renoncé à sa vie de femme pour combattre Daesh, sachant sa tête mise à prix ? Quel déclic a poussé l'étudiante Cassiopée à rejoindre l'armée française et devenir espionne dans le cadre de l'opération Barkhane au Mali, sillonnant les terres djihadistes au mépris de tous les dangers ?

À travers ces sept portraits de femmes engagées, héroïnes exemplaires, c'est toute la force du courage au féminin qui s'impose dans ce formidable hommage.

Date de parution : 24/02/2022
Éditeur : Presses De La Cité
Format : 15cm x 21cm
Nombre de pages : 349
Prix : 21 €

Le PG CATM

72^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
FÉVRIER 2023 - N° 1043
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : S. AUFFREDOU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS

FNCPG-CATM



DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

« Un choix qui vous appartient »

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948

est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**
6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS
Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20
Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org
Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité par décret
en date du 1er avril 1948.**

Le coin des Lecteurs

Document transmis par M. Alain Willefert, ancien des troupes de marine et garde d'honneur à l'ossuaire de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais) : Allocution d'obsèques conservée par son papa CATM.

« Deuxième Canonnière Boulage Roger, de la 1^{ère} batterie du 3/67^{ème} Régiment d'Artillerie, le 8 juin 1957, tu débarquais en Algérie, riche de ta jeunesse et des connaissances militaires acquises en métropole. Ton séjour parmi nous aura donc été bien court.

Il n'est pas possible d'exprimer ce que ressentent aujourd'hui tous ceux qui t'ont connu ici et qui avaient appris à t'apprécier comme camarade et comme combattant.

Le 2 octobre tu tombais glorieusement en opération suivant dans la mort ton chef de section. Devant toi qui a su faire généreusement le sacrifice de ta vie, nous faisons le serment de conserver pieusement ton souvenir.

Si une seule consolation peut nous être donnée, c'est celle d'avoir la certitude que ton sacrifice n'a pas été vain. Il ne l'a pas été d'abord par les résultats importants que nous avons obtenus au cours de cette opération. Il ne l'a pas été surtout par l'exemple qu'il nous donne et qui fournirait la preuve, s'il en était encore besoin, que notre jeunesse est un élément sur lequel la France peut compter. Ta mort est pour nous tous une raison de plus d'espérer.

Ancien Canonnière Boulage Roger, nous te disons « Au revoir ». Nous ne t'oublierons pas ».